Le marché commun d'Afrique de l'Est pleinement réalisé en 2015

@rib News, 03/07/2010 - Source AFPLe marchÃ© commun officiellement crÃ©Ã© jeudi entre cinq pays d'Afrique orientale ne deviendra pleinement rÃ©alitÃ© qu'en 2015, a prÃ©venu le ministre kenyan en charge de l'IntÃ©gration rÃ©gionale."La mise en place du marchÃ© commun de la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est est un processus qui mettra un certain temps Ã faire ressentir ses effets dans la rÃ©gion", a dÃ©clarÃ© M. Amason Kingi.
Un marchÃ© commun est officiellement en vigueur depuis mercredi minuit entre les pays membres de la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi et Rwanda), aux termes d'un protocole signÃ© en novembre dernier entre les chefs d'Etat concernÃ©s.Mais chaque Etat doit dÃ©sormais adapter toutes ses lÃ©gislations et rÃ¨glements aux exigences de ce protocole qui institue le principe d'une libre circulation de la main d'oeuvre, des marchandises, des services et des capitaux.M. Kingi a estimÃ© que les cinq pays ne pourront parvenir totalement Ã cette harmonisation qu'en 2015, tandis que d'autres experts, plus optimistes, Ã©voquent un dÃ©lai de deux ans.Le prÃ©sident kenyan Mwai Kibaki a de son cÃ´tÃ© annoncÃ© mercredi soir la suppression de la taxe sur le permis de travail d'un Ã©tranger, si la demande Ã©mane d'un ressortissant d'un pays de l'EAC.